

<p>République Française Département de l'Ain Arrondissement de Belley Canton de Lagnieu</p>	 <p style="text-align: center;">COMMUNE DE LEYMENT DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 13 DECEMBRE 2024 N°2024 - 67</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 Présents : 10 Absents : 5 Excusés avec pouvoir : 2 Votants : 12</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le 13 décembre, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, était rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.</p>
<p>Date de convocation : 06/12/2024</p> <p>Objet : Mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire.</p>	<p>Membres présents à la séance : Mesdames Marie-Thérèse Villecourt, Sandrine Bricourt, Monique Nowaczyk, Ophélie Janaudy et Messieurs Alain Peillon, Eric Elie, Cédric Butzer, Denis Renault, Emmanuel Petat. Excusés avec pouvoir : Josiane Charmont (a donné pouvoir à Monique Nowaczyk, Romain Grillot (a donné pouvoir à Cédric BUTZER) ; Excusés : Cindy Rochereau, Morgan Michalet, Brigitte Seve.</p> <p>Secrétaire de séance : Eric ELIE</p> <p>Le Conseil municipal, Vu le Code général des collectivités territoriales ; Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ; Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ; Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38, Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ; Vu l'avis du Comité technique paritaire du I</p> <p>Le Conseil, après en avoir délibéré, et considérant les contours inaboutis de ces nouvelles dispositions, à 10 voix contre et deux abstentions, refuse cette proposition :</p> <p style="text-align: right;">Le Maire Lionel KLINGLER</p> 

Envoyé en préfecture le 03/01/2025

Reçu en préfecture le 03/01/2025

Publié le 03/01/2025



ID : 001-210102133-20241213-2024_67-DE